Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-12_20251124-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à quinze heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représenté :	**Marion REGLER, 3e adjointe,** donne procuration à Stéphane MORLEVAT **François-Yves LE THOMAS, conseiller,** donne procuration à Dominique SICHER
Secrétaire de séance :	**Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe**

12. APPROBATION OFFRE D'ACHAT DE LA LICENCE IV

Le maire rappelle le projet de cession de la licence IV acquise par la commune dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble Les Rocs. Il indique que l'exploitation de cette licence IV sur la commune participe à l'économie locale et au maintien d'une activité à l'année.
Le maire rappelle que le conseil municipal avait lors de sa séance du 4 avril 2025 approuvé la cession de la licence IV et les critères d'évaluation des offres.

La commune a reçu, au 18 avril 2025, deux offres que la commission d'appel d'offres, réunie en date du 23 avril 2025, a étudiées, retenant que l'offre n°1 obtenait une note de 100 et l'offre n°2 une note de 78.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-12_20251124-DE

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer pour la cession de la licence IV à la société EURL RICSOSO, enseigne Ma Bréhatine pour un montant de 35 000 € et de charger l'office notarial Ménard et associés à Plérin de l'acte de vente.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le budget principal de la commune,
Vu l'estimation des domaines n°22629144 en date du 14 mars 2025
Vu l'offre de la société EURL RICSOSO pour un montant de 35 000 €
Vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 23 avril 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré par dix (10) voix pour et une (1) abstention (Stéphane MORLEVAT), de :

- **APPROUVER** l'offre d'achat de la licence IV présentée par la société EURL RICSOSO pour un montant de 35 000 €,
- **MANDATER** l'office notarial Ménard et associés à Plérin pour l'acte de vente de la licence iV,
- **AUTORISER** le maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Gabrielle COJEAN-PRIGENT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)